

Afficheurs pédagogiques de bruit couplés au capteur « méduse » RD91- Hameau de La Brosse- Saint-Lambert-des-Bois

À partir du vendredi 22 octobre 2021, deux afficheurs pédagogiques de bruit conçus par l'association Bruitparif seront en fonction – un dans chaque sens - à une distance de 50 mètres environ du capteur « méduse » déjà installé le long de la RD91 au Hameau de La Brosse, commune de Saint-Lambert-des-Bois.

Cette installation entre dans le cadre du partenariat entre l'association Bruitparif et la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC).

Il s'agit de fournir une **information simple et opérationnelle** « **TROP BRUYANT** » aux conducteurs dont le véhicule émet un **bruit excessif**, à l'image des radars pédagogiques de vitesse indiquant en rouge le non-respect de la vitesse autorisée.

Ces afficheurs incitatifs diffusent leurs messages en fonction des consignes qui leur sont envoyées par transmission radio par le capteur « méduse » qui détermine le niveau sonore et le sens de passage du véhicule. Ils sont alimentés par batteries rechargées sur panneau solaire.

Le seuil de déclenchement du message « **TROP BRUYANT** » est paramétrable. Il a été fixé à 80 dB(A) dans un premier temps. Ce seuil pourra être reconsidéré en fonction des premiers résultats.



Principe d'implantation d'un capteur « méduse » couplé à deux afficheurs pédagogiques de bruit

